





Communiqué de presse 8 décembre 2021

Le Gouvernement et les représentants des industriels de la mer signent un nouveau contrat de filière et annoncent 7 nouveaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du CORIMER

Annick GIRARDIN, ministre de la Mer, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée chargée de l'Industrie, Hervé GUILLOU, président du Comité stratégique de filière (CSF) des industriels de la mer, les fédérations industrielles et les représentants des organisations syndicales, ont signé, ce mercredi 8 décembre, en marge du Salon nautique de Paris, le nouveau contrat de filière des industriels de la mer. A cette occasion, les ministres, le secrétaire général pour l'investissement, Guillaume BOUDY, et le secrétaire général de la mer, Denis ROBIN, ont présenté les premiers lauréats du second appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Comité d'orientation de la recherche et de l'innovation de la filière (CORIMER). Le lancement immédiat d'un nouvel AMI a également été annoncé.

SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE FILIERE

Placée sous l'égide du Conseil national de l'industrie, la filière des industriels de la mer est représentée par EVOLEN, l'association des entreprises au service des Energies, la Fédération des industries nautiques (FIN), le Groupement des industries de Construction et Activités Navales (GICAN) et le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Elle représente 125 000 emplois directs et 45 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le contrat de filière initial, signé en 2018, matérialisait une série d'engagements réciproques entre l'Etat et les acteurs industriels, destinés à donner à l'économie maritime son plein potentiel et à favoriser la collaboration entre les quatre grandes organisations professionnelles du secteur.

La réunion du CSF a permis de procéder à un **premier bilan des actions engagées** dans quatre grands domaines :

- La structuration des efforts de R&D
- La transformation numérique des entreprises de la filière
- L'anticipation des besoins en compétences et attractivité de la filière
- La coordination et le développement des actions à l'export

La crise engendrée par la pandémie de COVID 19, combinée au défi climatique et à la concurrence toujours plus forte d'acteurs industriels extra-européens, appelle à poursuivre cette dynamique collective tout en investissant de nouveaux champs d'action dans le cadre de l'avenant au contrat de filière signé ce jour.

Parmi les nouveaux sujets d'attention figurent la décarbonation des procédés industriels, l'émergence de l'hydrogène issu des énergies marines renouvelables ainsi que l'achat responsable au sein de la filière et la promotion de sa compétitivité hors-prix.



STRUCTURATION ET SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

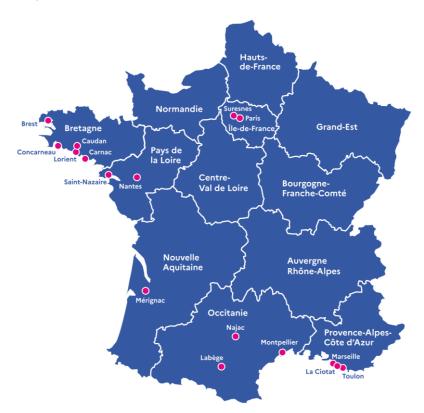
Depuis 2018, le Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation de la filière des industriels de la mer (CORIMER) facilite le dialogue entre l'État et la filière et permet d'orienter des projets vers les dispositifs de soutien publics, en particulier ceux du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Institué dans le cadre du CSF, le CORIMER œuvre au rassemblement des acteurs autour d'un agenda de recherche et innovation (R&I) commun (feuilles de route technologiques sur lesquelles sont basées des appels à manifestation d'intérêt - AMI), facilite le pilotage du soutien public à l'innovation dans le domaine maritime et contribue à faire émerger des projets collaboratifs structurants pour la filière.

Sous la houlette de son président **Jean-Georges MALCOR**, et au travers des deux appels à manifestation organisés à date, le CORIMER a progressivement trouvé sa place dans le paysage du soutien à la R&I. Au 1er janvier 2022, **Carine TRAMIER** succèdera à Jean-Georges MALCOR.

Aujourd'hui sont annoncés :

- Les 7 premiers lauréats de l'AMI CORIMER 2020, représentant environ 27 millions d'euros d'aides pour un investissement total de 50 millions d'euros
- Le lancement immédiat de l'<u>AMI CORIMER 2022</u>, pour une durée de trois mois et demi, opéré par Bpifrance
- La création d'une <u>cellule d'orientation des projets inférieurs aux seuils</u> des dispositifs considérés par le CORIMER (2 millions d'euros pour un projet mono-partenaire, 4 millions d'euros pour un projet en consortium)



Carte de France des premiers lauréats de l'AMI CORIMER 2020

Annick GIRARDIN, ministre de la Mer, a déclaré: « Les industriels de la mer ont une place importante dans l'économie maritime, sur tous nos littoraux. Les défis sont nombreux, de la transition énergétique à la bataille de l'export, en passant par la numérisation comme levier de compétitivité. J'ai confiance dans la créativité des industriels de la mer et de leurs salariés, et dans leur capacité à jouer collectivement face à ces défis. Je me félicite des évolutions du CORIMER, qui vont notamment permettre de mieux prendre en compte les petits projets d'innovation. Je tiens à remercier Jean-Georges Malcor, fondateur et président du CORIMER depuis 2018. Il a permis à cette instance de devenir une référence en matière de recherche et d'innovation maritimes. »

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré: « Avec la signature de cet avenant au contrat de filière, nous poursuivons l'ambition et la démarche collective initiées il y a trois ans. Pour répondre aux défis de demain, notamment les transitions numériques et environnementales, la filière pourra s'appuyer sur les nombreuses synergies entre construction navale, industries nautiques et énergies marines renouvelables. L'Etat se tient prêt à accompagner les efforts de la filière au travers des dispositifs mis en place en France et en Europe, comme en témoigne l'annonce de 7 nouveaux projets lauréats du CORIMER. Ensemble, nous permettrons à l'industrie de saisir tout le potentiel de l'économie bleue. »

Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement, a déclaré : « Les industriels de la mer doivent relever de nombreux défis, de nature stratégique et au service de la transition écologique. Le Gouvernement se mobilise pour proposer un soutien renforcé et déterminé à l'innovation sur plusieurs années afin de garantir une visibilité sur la politique d'innovation dans le domaine maritime. Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) soutient depuis 2010 des projets innovants destinés à augmenter le potentiel de croissance de l'économie, accélérer la transition écologique et augmenter la résilience de l'organisation socio-économique du pays. Par le passé, il a donc naturellement soutenu de nombreuses initiatives innovantes dans le secteur maritime. L'appel à manifestation CORIMER 2022 permettra de soutenir les projets des industriels de la mer avec des conditions de soutien rehaussées. »

Denis ROBIN, secrétaire général de la mer, a déclaré : « Quand il est question de grands défis, la dynamique public-privé est gagnante ! Il en va ainsi des défis de l'industrie de la mer. C'est ce que porte et enseigne chacun des 39 engagements inspirés, proposés, enrichis puis consacrés par le contrat stratégique de la filière des industriels de la mer renouvelé. L'accompagnement de la filière des industriels de la mer par les acteurs publics est non seulement incarné, depuis 2018, par une dynamique de dialogue étroit dans lequel s'investissent les secteurs de la filière des industriels de la mer de même que l'Etat et les collectivités territoriales, mais également par la créativité, l'agilité et la capacité prospective tant des industriels que de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'illustrent en particulier dans l'innovation maritime et le CORIMER. »

Hervé GUILLOU, président du CSF « Industriels de la mer », a déclaré : « La filière des Industriels de la mer se réjouit de la signature de cet avenant au contrat stratégique de filière qui renouvelle l'engagement réciproque des Industriels et de l'Etat autour de thématiques essentielles : le soutien à la recherche et à l'innovation, la volonté de s'investir pleinement dans la transition écologique, l'indispensable attractivité de nos métiers pour les jeunes et le développement à l'export. L'apparition de nouveaux engagements liés à la décarbonation, la souveraineté et l'hydrogène en mer sont autant d'opportunités de développer ensemble les bases de la relance industrielle et l'emploi dans nos régions. »

Consultez le dossier de presse ici

Contacts Presse

Cabinet d'Annick Girardin - secretariat.presse@mer.gouv.fr
Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - presse@industrie.gouv.fr
Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr
Bpifrance - laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

A propos du Conseil national de l'industrie (CNI)

La mission du Conseil national de l'industrie est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. Présidé par le Premier ministre et vice-présidé par Alexandre Saubot, le CNI réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Le CNI est doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux, qui se réunit à chaque trimestre.

Plus d'informations sur : https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/ @DGEntreprises

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi @SGPI avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : http://www.bpifrance.fr @Bpifrancepresse